



Résiliation contrat assurance suite à impayé

Par **assure**, le **11/04/2016** à **18:56**

Bonjour, je suis assuré FILIA Maif depuis 7 ans avec prélèvement automatique. rnLe 2 Avril 2016 m'est arrivé un problème.rnrnJ'appelle mon assurance pour signaler un accident survenu la veille.rnOn m'informe alors que je suis résilié depuis le 31 Mars 2016 suite à non paiement depuis 17 Novembre 2015, date a laquelle j'ai fait un changement d'adresse : mon assureur m'avait proposé ce jour là de modifier mes contrats en devenant sociétaire MAIF en passant de FILIA MAIF à MAIF que j'ai accepté.rnrnIl s'avère que tous les courriers qu'ils m'ont adressés leur ont été retournés pour défaut d'adresse.rnCes différents courriers sont:rn_ nouveaux contrats finalement par mail le 18/03rn_ attestation d'assurance d'appartement finalement reçu par mail le 10/01 suite à appel téléphonique de notre part le 06/01rn_ carte verte finalement reçu au domicile de mes parents le 25/01 suite à appel téléphonique de notre part le 18/01rn_ MANDAT DE VIREMENT (cause nouveaux contrats : n'en n'ayant pas été informé, j'étais dans l'ignorance que je devais recevoir ce document à compléter) JAMAIS REÇUSrn_ 8 courriers (d'après la MAIF) avec accusé de réception pour défaut de paiement et résiliation de contrat JAMAIS REÇUSrnrnAujourd'hui mon assureur me réclame le règlement de ma dette (ce qui me semble tout à fait normal) mais sans aucune promesse de la prise en charge de mon sinistre (ce qui me semble injuste vu le nombre d'occasions qu'ils ont eu pour m'en informer).rnrnDepuis Novembre 2015 j'ai donc eu deux contacts téléphoniques avec mon assureur, reçu deux courriers chez mes parents, et reçu sept mails .. sans jamais aucune mention sur les impayés !rnJe reconnais ne m'être jamais aperçu que les prélèvements ne s'effectuaient plus sur mon compte.rnrnAi-je un recours possible ?rnSi je ne règle pas ma dette et souscris chez un autre assureur, quel recours la MAIF aura-t-elle contre moi ?rnrnMerci pour votre aide, n'hésitez pas à me demander des éléments supplémentaires si besoin.rnCordialement

Par **chaber**, le **11/04/2016** à **19:30**

bonjour
[citation] On m'informe alors que je suis résilié depuis le 31 Mars 2016 suite à non paiement depuis 17 Novembre 2015, date à laquelle j'ai fait un changement d'adresse [/citation] Un changement d'adresse n'a rien à voir avec un prélèvement impayé, d'où la résiliation après mise en demeure recommandée.
[citation] carte verte finalement reçue au domicile de mes parents le 25/01 suite à appel téléphonique de notre part le 18/01 [/citation] la carte verte n'est qu'une présomption d'assurance Si la résiliation est intervenue le 31 mars 2016, passé cette date elle n'est plus valable.
[citation] 8 courriers (d'après la MAIF) avec accusé de réception pour défaut de paiement et résiliation de contrat JAMAIS REÇUS [/citation] il est curieux que sur le nombre d'envois vous n'ayez reçu aucun courriel
[citation] (ce qui me semble injuste vu le nombre d'occasions qu'ils ont eu pour m'en informer). [/citation]
Apparemment l'assureur vous a informé
[citation] Ai-je un recours possible ?
Si je ne règle pas ma dette et souscris chez un autre assureur, quel recours la MAIF aura-t-elle contre moi ? [/citation]
recours contre l'assureur: non, il a l'obligation de tenir un registre de ses envois recommandés
Recours contre vous: oui en paiement des échéances dues jusqu'à la date anniversaire de votre contrat